

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

n° 251-23 C

Objet : RD - Communication du bilan de la 5e année d'exploitation du parc événementiel du Phare

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Sophie Bourgade à Florence Bourgeois - de Michel Camoz à Gaëtan Pauchet - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillemet - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Danièle Goddard à Thierry Repentin - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Micheline Myard-Dalmis - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 21 décembre 2023

délibération n° 251-23 C

objet **RD - Communication du bilan de la 5e année d'exploitation du parc événementiel du Phare**

Jean-Benoît Cerino, vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne, rappelle que l'exploitation du parc événementiel du Phare a été confiée à la société dédiée Savoieexpo Evénements, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP), en concession, pour la modernisation, le financement, la promotion et l'exploitation du parc événementiel du Phare, composé du parc des expositions et du Phare.

Le contrat de DSP a été conclu pour une durée de 25 ans (du 19 janvier 2018 au 18 janvier 2043) entre :

- le délégant : Grand Chambéry,
- le délégataire : la société dédiée Savoieexpo Evénements, agissant en tant que mandataire du groupement d'entreprises, constitué de Savoieexpo Evénements et de la société S-Pass.

La société Savoieexpo Evénements est une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) détenue à 100 % par l'association Savoieexpo.

Savoieexpo Evénements a établi un contrat de subdélégation avec la société S-Pass pour une durée de 6 ans.

La législation impose au délégataire la production d'un rapport annuel à l'autorité délégante.

Savoieexpo Evénements et la société S-Pass ont ainsi produit un rapport complet disponible en consultation à la direction des grands équipements et dont le diaporama joint en annexe présente une synthèse.

Il demeure néanmoins une réserve concernant la catégorisation des biens de retour et des biens de reprise qui nécessite une modification dans le rapport de la part du délégataire à ce sujet, comme exprimé par courrier.

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, il est proposé de prendre acte du rapport 2022 émis par le délégataire avec la réserve soulevée, constituant ainsi le 5^e bilan de l'actuelle DSP.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 272-17 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2017 approuvant le contrat de délégation de service public pour l'exploitation du Phare,

Vu l'avis de la commission grands équipements, relations avec les clubs sportifs et participation citoyenne du 22 novembre 2023,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 14 décembre 2023,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte du bilan de la 5^e année d'exploitation du parc événementiel du Phare avec la réserve précisée ci-dessus.

le président,
Thierry Repentin



ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **251-23 C**

Objet de l'acte :	RD - Communication du bilan de la 5e année d'exploitation du parc événementiel du Phare
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	Bilan de la 5ème année

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20231221-lmc1H30649H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30649H1

Date de transmission en Préfecture : 26 décembre 2023

Date de réception en Préfecture : 26 décembre 2023

Publication sur le site internet: mercredi 27 décembre 2023